



Conflit proprietaire locataire

Par **laurent02340**, le **30/03/2016 à 11:13**

bonjourrrn je suis en conflit avec mon proprietairern je suis en retard de 2 mois sur le loyer ils nous percécute . il ne veut rien savoir et en plus ils nous espionne (ils habite en face).rnvoila je travaille et je suis payé a la fin du mois d apres ce qui occasionne des retard sur pole emploi et caf pour virement nous faisons en sorte de payer la regularisation de retard de loyer en accord avec eux de 100euros en +du loyerrnrnpole emploi attendent les fiches de paie pour regualriser la situationrrnrnquelles solutions pouvez vous nous donner car nous sommes a bout merci

Par **morobar**, le **30/03/2016 à 11:26**

Bonjour,rnJe n'ai pas trop compris exactement votre situation puisque vous travaillez mais percevez aussi des allocations de chômage.rnCeci étant votre bailleur n'est pas obligé de vous faire crédit, et c'est son droit le plus strict d'exiger le loyer régulièrement à la date prévue au bail.rnCela peut se traduire par une rupture de bail immédiate ou à son échéance.

Par **amajuris**, le **30/03/2016 à 12:07**

bonjour,rnil est normal qu'ayant 2 mois de loyers impayés, votre bailleur insiste pour être payé.rnil n' a pas à vous faire crédit, vous devez payer à la date indiquée sur votre bail.rnvos problèmes avec la caf et pôle emploi sont du ressort de votre vie privée et ne concerne pas votre bailleur.rnsalutations

Par **jos38**, le **30/03/2016** à **13:49**

bonjour. vous pouvez aussi faire virer l'allocation logement directement au propriétaire, ce qui vous diminuera le paiement à lui faire par vous-même

Par **Fanyh**, le **07/04/2016** à **10:27**

Bonjour, il faut régler les impayés pour éviter les embrouilles. Trouvez tous les moyens possibles pour qu'il ne vous expulse pas de la maison.

Par **Lag0**, le **07/04/2016** à **11:25**

[citation]Trouvez tous les moyens possibles pour qu'il ne vous expulse pas de la maison.rn[/citation]rnBonjour,rnAvant d'arriver à l'expulsion, la route est longue.rnIl faut déjà qu'un juge prononce la résolution du bail, que le propriétaire fasse une demande d'expulsion et que le juge lui accorde le concours de la force publique.